



ADOPTER LE REFLEXE PME

ÉLECTIONS MUNICIPALES
& COMMUNAUTAIRES
MANDAT 2026-2032



SOMMAIRE

- 3 | EDITO
Amir Reza-Tofighi
Président de la CPME
- 4 | DES PROPOSITIONS
ISSUES DU TERRAIN
- 5 | L'ESSENTIEL
À RETENIR
- 6 | RENFORCER
L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE
ET GARANTIR
UNE PROSPÉRITÉ
DURABLE
- 11 | FAIRE GRANDIR
LES TPE-PME
ET ENCOURAGER
L'ENTREPRENEURIAT
DANS LES TERRITOIRES
- 15 | ACCOMPAGNER
LES TRANSITIONS
ÉCOLOGIQUE
ET NUMÉRIQUE
ET LES METTRE
AU SERVICE
DES TPE-PME
ET DES TERRITOIRES
- 19 | PERSPECTIVES
Xavier Douais
Vice-Président de la CPME
en charge de la relation
avec les élus locaux

LA CPME, LE RÉSEAU PRÉFÉRÉ DES ENTREPRENEURS

Avec **320 000 entreprises** adhérentes employant **6 millions de salariés**, la CPME est implantée dans tous les départements et régions, y compris l'outre-mer. Elle est forte d'un maillage de **115 CPME territoriales** et **122 fédérations professionnelles** adhérentes issues de tous les secteurs de l'économie.

Première organisation patronale française en nombre d'employeurs, la CPME se mobilise pour affirmer les positions des dirigeants de TPE, PME et ETI auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux en France et en Europe.

EDITO

Mon adresse aux mairies et aux intercommunalités : **construisons ensemble les territoires de demain !**



Les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 engagent l'action des communes et des intercommunalités pour six nouvelles années d'un mandat, structurant pour les Français, les territoires et l'économie locale.

Alors que les TPE-PME maillent économiquement et socialement l'hexagone et les outre-mers, je veux m'adresser aux candidats qui souhaitent devenir maires ou présidents d'intercommunalités, ces élus « bâtisseurs » et « ensembliers » au service d'une économie de proximité. Vous décidez si un commerce peut s'installer, si une entreprise peut s'agrandir, si une zone d'activité reste accessible, si l'on crée ou rénove des logements vacants pour accueillir de futurs employés.

Dans la France Océanique, chaque décision locale est immédiatement structurante pour l'activité, sur des enjeux comme les discontinuités logistiques ou les dépendances énergétiques. Ces territoires ne sont pas des exceptions, ils sont des révélateurs de la gouvernance économique locale de demain.

Quand les collectivités favorisent un cadre économique stable, lisible et propice à l'initiative, elles ne se contentent pas de soutenir l'activité : elles rendent possible la création de valeur, véritable capital territorial. Cela commence par des choix simples : des règles claires, des délais tenus, une écoute organisée et des décisions préparées plutôt que subies. Ce qui bénéficie :

- aux entreprises, qui peuvent se projeter, investir, innover, recruter et former ;
- aux territoires, qui renforcent leur attractivité, leur autonomie et leur capacité de développement ;
- aux citoyens, qui trouvent des raisons de rester et s'engager, parce qu'ils trouvent un emploi, des services, et un centre-ville vivant.

Je le dis avec force : les élus locaux doivent être les partenaires stratégiques des entrepreneurs et du développement territorial. Toute décision locale a un impact économique. Des travaux non concertés peuvent faire chuter le chiffre d'affaires d'un commerçant ; un changement brusque de stationnement peut décourager des clients ; un



AMIR REZA-TOFIGHI

Président de la CPME

retard de paiement peut menacer la trésorerie d'une TPE. Alors que les équilibres locaux sont fragilisés, nous devons agir collectivement, et être au rendez-vous de l'attractivité, du développement et de la réindustrialisation de nos villes et de nos villages.

Pas de solution unique, ni de dogme. Mais une conviction : les réalités locales - urbaines, rurales, périphériques ou ultramarines - doivent inspirer toute politique municipale et tout projet de territoire, s'ils se veulent légitimes, applicables et acceptables.

Pas de démarche unilatérale mais une concertation étroite entre les élus et les TPE-PME. Il faut se parler avant de décider, et se donner un cadre régulier pour le faire. Les élus locaux et les chefs d'entreprise se ressemblent : ils entreprennent, anticipent, investissent, innovent. Ils sont confrontés à des défis normatifs, engagés sur les transitions écologique, numérique et démographique, et soucieux de ce qu'ils laisseront aux générations futures. Il est donc essentiel d'avancer ensemble pour faire émerger un contrat de territoire PME, véritable pacte d'engagement réciproque entre acteurs publics et acteurs économiques.

Ce recueil se lit comme un guide pour les élus locaux qui souhaitent agir dans une démarche « gagnant-gagnant », pour les entreprises, les territoires et la société tout entière. Vous y trouverez des engagements opérationnels, qui peuvent être repris et adaptés à votre commune ou à votre intercommunalité. À la lumière des attentes exprimées par le terrain, nous avons souhaité faire des propositions concrètes pour revitaliser, soutenir et accompagner.

Notre ambition à la CPME : travailler entre « bâtisseurs ». Le premier réseau d'entrepreneurs que je représente est prêt. Nous voulons être un partenaire utile : force de propositions, relais du terrain et soutien à la mise en œuvre.

Sans PME fortes, il n'y a pas de territoires forts.

Et vous, futurs maires, présidents d'intercommunalités, êtes-vous prêts à adopter le « réflexe PME » et à vous poser, avant chaque décision, cette question simple : quel sera l'impact concret sur l'activité, l'emploi et l'attractivité ?





DES PROPOSITIONS ISSUES DU TERRAIN, POUR UN MANDAT « PRÊT À L'EMPLOI »

Ce recueil est né d'une conviction simple : les politiques locales de développement économique sont plus efficaces lorsqu'elles se construisent avec les entrepreneurs du territoire.

À l'approche des élections municipales et communautaires de mars 2026, la CPME a engagé une démarche de consultation et de co-construction :

- Une plateforme nationale de contributions, ouverte aux chefs d'entreprise, élus locaux ou encore citoyens ;
- La mobilisation de notre réseau (fédérations professionnelles, unions territoriales) ;
- Une analyse structurée des priorités exprimées, pour faire émerger des mesures immédiatement mobilisables par les communes et les intercommunalités.

Ce présent recueil a été conçu comme un guide d'action :

- Des propositions concrètes, compréhensibles, applicables à l'échelle d'un mandat ;
- Une approche non technocratique : pas de complexité inutile ;
- Un principe directeur : adopter le réflexe PME dans chaque décision locale à impact économique.

Ces propositions sont pensées pour être **engagées dès la première année, consolidées à mi-mandat, et évaluées à la fin.**

Elles ont vocation à faire l'objet d'un **suivi régulier avec les acteurs économiques**, afin d'en mesurer les effets concrets sur l'emploi et l'activité locale, sur des éléments simples et vérifiables (concertation, délais, vacance, etc.).

L'ESSENTIEL À RETENIR



OBJECTIF :
faire de l'économie locale un moteur du mandat (emploi, commerces, attractivité, réindustrialisation, cohésion).

MÉTHODE :
concertation systématique avec les entreprises en amont des décisions à impact économique.

RÈGLE D'OR :
stabilité et lisibilité (fiscalité, règles locales, urbanisme) pour libérer l'investissement et le recrutement.

LEVIER IMMÉDIAT :
commande publique accessible aux TPE-PME (allotissement, sourcing, délais de paiement).

PRIORITÉ CENTRES-VILLES :
accessibilité, lutte contre la vacance, animation, logistique urbaine.

PRIORITÉ RECRUTEMENT :
logement, mobilité, petite enfance - traités comme des enjeux économiques.

PRIORITÉ FONCIER :
préserver et accélérer les projets productifs, y compris les plus petits.

TRANSITIONS :
écologique et numérique comme leviers de compétitivité, pas comme obstacles.

RYTHME DU MANDAT :
engager dès la 1^{ère} année, consolider à mi-mandat, évaluer à la fin.

REDEVABILITÉ :
suivi régulier avec les acteurs économiques, sur des indicateurs concrets.



Quand une PME va bien, c'est tout le territoire qui avance. Plus d'emplois, des services qui tiennent, des centres-villes vivants, des recettes locales sécurisées.

Et, à l'inverse, une décision municipale peut très vite compliquer la vie économique au quotidien : des travaux non annoncés qui bloquent une rue pendant des semaines, des règles

de stationnement qui empêchent les clients ou les salariés de venir ou des factures payées en retard qui mettent une TPE en difficulté de trésorerie.

La CPME se tient aux côtés des communes et des intercommunalités pour accompagner la mise en œuvre de ces propositions, faciliter le dialogue avec les entreprises et partager les bonnes pratiques issues des territoires.

Notre objectif : installer une méthode de travail dans la durée, au service de l'emploi et de l'activité, en construisant un partenariat fondé sur la confiance et la responsabilité partagée sur la durée du mandat.
Un partenariat simple : « on se parle avant, on décide mieux, on suit dans le temps ».

1 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET GARANTIR UNE PROSPÉRITÉ DURABLE

Attirer les entreprises et les investisseurs, faire revenir les habitants au sein de centres-villes animés, loger les salariés, faciliter les déplacements... Revitaliser un territoire et le rendre plus attractif demande des décisions locales simples, stables et lisibles. Cette exigence commande de mieux comprendre les attentes des principaux acteurs économiques que sont les TPE-PME et de leur donner la parole. Mieux... engager une véritable concertation avec eux et créer ainsi une valeur territoriale partageable entre entreprises, citoyens et territoires. C'est cette alliance entre création de richesse, capital immatériel et attractivité territoriale qui fonde une prospérité durable.

Quand on facilite la vie des entreprises, on facilite aussi la vie des habitants. Un centre-ville vivant, c'est un boulanger qui reste, un café qui embauche, une rue commerçante où l'on revient. Une zone d'activité accessible, c'est un salarié qui arrive à l'heure, un artisan qui peut livrer, une PME qui décide d'investir plutôt que de partir.

INSTAURER DES ÉCHANGES PLUS RÉGULIERS ET RENFORCER LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Propositions CPME :

- Mettre en place une concertation systématique en amont et pendant toute la durée du projet, pour toute décision municipale susceptible d'impacter les entreprises grâce à l'instauration d'une commission locale « TPE et PME » réunissant élus et acteurs économiques
- Nommer un référent entreprise en mairie pour accompagner les entrepreneurs dans le dépôt de leurs formalités (autorisations d'urbanisme, terrasses, enseignes, occupation du domaine public)
- Sensibiliser les élus locaux aux contraintes métiers des entreprises locales



1

DYNAMISER LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET LES CENTRALITÉS

Objectif : remettre le commerce de proximité au cœur des politiques de centre-ville, en sécurisant l'activité et en créant un environnement favorable à l'installation et à l'animation. L'enjeu est clair : si la ville se vide, le commerce recule. Si le centre-ville redevient un lieu de vie et de destination, les commerces se renforcent et participent à l'attractivité de la ville.

FAVORISER L'INSTALLATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMMERCES

Objectif : adapter les dispositifs existants, y compris fonciers, lutter contre la vacance, qui décourage les habitants et fragilise les autres commerces, et favoriser l'accueil de nouvelles activités commerciales.

Propositions CPME :

- Créer une commission locale du commerce réunissant élus, représentants des commerçants et acteurs économiques
- Favoriser les approvisionnements locaux des collectivités (EHPAD, cantines scolaires, etc.) dans le respect du droit de la commande publique
- Organiser une concertation systématique avec les commerçants avant toute décision municipale impactant les commerces (travaux, voirie, stationnement ...)
- Mettre les marchés en conformité et les équiper de systèmes électriques adaptés, ainsi que de points d'eau et d'installations sanitaires
- Encourager les collectivités territoriales à utiliser le droit de préemption afin de prévenir l'implantation de commerces non souhaités, limiter la spéculation à la hausse sur les loyers commerciaux
- Créer une charte de qualité pour les marchés afin de garantir sécurité, hygiène et standards comparables aux commerces sédentaires
- Créer ou mobiliser un EPLF (Etablissement Public Foncier Local) pour agir sur le foncier
- Lutter contre la vente à la sauvette pour éviter les distorsions de concurrence et l'insécurité
- Intégrer le commerce de proximité dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) pour garantir la diversité commerciale
- Mener des actions de réhabilitation des friches ou locaux vacants pour accueillir des activités commerciales, servant de pépinières, ou à tout le moins les faciliter en se saisissant des outils disponibles



RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE CENTRE-VILLE

Objectif : mettre en œuvre une politique d'animation de centre-ville volontariste pour renforcer la fréquentation et contribuer à l'attractivité résidentielle.

2

Propositions CPME :

- Améliorer l'accessibilité en centre-ville et centre-bourg par le stationnement et les transports en commun adaptés aux zones d'activité
- Organiser des forums emplois pour favoriser l'insertion professionnelle dans le commerce et la restauration
- Créer des événements et animations régulières pour dynamiser la vie autour des commerces de proximité
- Lancer des campagnes de sensibilisation pour inciter les habitants à consommer à proximité de leur lieu de vie
- Renforcer les liens au bénéfice du commerce dans les programmes nationaux Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain
- Engager une concertation sur les demandes dérogatoires aux règles applicables en matière de repos dominical

LIBÉRER L'ACTIVITÉ PAR UNE FISCALITÉ LOCALE STABLE ET INCITATIVE

Objectif : rendre la fiscalité locale plus incitative et en faire un levier de développement, au service de la compétitivité et de la vitalité des PME et des territoires. Grâce à une fiscalité stable, une PME peut investir, embaucher, ou ouvrir un point de vente sans craindre une « mauvaise surprise » en cours de mandat.



Les impôts d'entreprises (30,815 Md€) représentent 17,6% des recettes totales du bloc communal hors emprunts, soit près d'un euro sur six des ressources du bloc communal. C'est donc un sujet central : la fiscalité locale peut soutenir l'activité... ou la freiner.

Propositions CPME :

- Garantir la stabilité fiscale sur le mandat : limiter le recours aux marges de manœuvre fiscales et refuser toute hausse ciblée de la fiscalité locale sur les entreprises
- Orienter la fiscalité au service du développement économique local, en modulant la CFE, la taxe foncière et en activant des exonérations ciblées prévues par la loi
- Renforcer le dispositif d'abattement facultatif de taxe foncière (TF) pour les propriétés bâties en faveur du commerce de proximité
- Garantir une transparence totale sur l'affectation de la taxe de séjour aux actions en faveur du tourisme : publication et partage des tableaux de bord annuels, et programmation des actions en concertation avec les acteurs de l'économie touristique du territoire
- Alléger les taxes locales pesant sur les commerces de proximité en réduisant la taxe sur les emballages
- Automatiser l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : lorsqu'une entreprise fait recycler ses déchets par une société privée, l'exonérer automatiquement de la TEOM
- Encadrer la taxe sur les biodéchets afin d'éviter les cumuls avec la TEOM et la taxe emballage
- Simplifier et alléger la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
- Renforcer la transparence sur l'usage de la fiscalité locale : expliquer clairement le niveau de l'impôt, son affectation et l'efficacité des services publics financés afin de renforcer le consentement à l'impôt

3

RECONQUÉRIR LE FONCIER POUR ENTREPRENDRE ET PRODUIRE LOCALEMENT

Objectif : activer le foncier et optimiser les procédures pour favoriser l'implantation des entreprises et la réindustrialisation. Sans foncier disponible et des délais maîtrisés, les projets partent ailleurs, parfois dans l'intercommunalité voisine, parfois dans une autre région.

Propositions CPME :

- Formaliser un dispositif conjoint intercommunalités-préfectures garantissant aux petits projets de foncier productif le même niveau d'attention et les mêmes efforts d'accélération que les grands projets ou les projets d'investissement étranger
- Sanctuariser du foncier pour soutenir la croissance des PMI en mettant à leur disposition des parcelles industrielles de moins de 2 hectares
- Anticiper les besoins des entreprises en réhabilitant les friches industrielles et commerciales
- Encourager la réutilisation des friches pour assurer un juste équilibre entre sobriété foncière et réindustrialisation des territoires (ZAN)
- Sécuriser des espaces réservés aux artisans dans les documents d'urbanisme pour pallier le contexte de raréfaction du foncier économique

4

ENGAGER UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DU LOGEMENT, POUR RECRUTER ET ATTIRER

Objectif : mobiliser les acteurs publics et privés pour relancer la rénovation, l'aménagement et la construction de logements accessibles, au service de l'emploi et de l'attractivité des territoires. Le logement est un sujet éminemment économique : sans logement, pas de recrutement durable. **Et si l'entreprise perd le recrutement, le territoire perd une famille.**

Propositions CPME :

- Associer les entreprises à la planification urbaine (plan local d'urbanisme, programme local de l'habitat)
- Inciter les bailleurs sociaux à favoriser l'accès prioritaire des salariés du territoire
- Simplifier les formalités administratives et accélérer la délivrance des permis afin de lever les freins à la construction et de sécuriser les projets publics et privés
- Encourager les subventions pour la rénovation et la réhabilitation des logements vacants pour loger les salariés,

notamment saisonniers, et développer des locaux professionnels en apportant une réponse rapide aux besoins des entreprises tout en valorisant l'existant

- Encourager la reconversion des bâtiments tertiaires publics vacants en logements, notamment, en mobilisant les financements européens (FEDER, nouveau Bauhaus européen), pour augmenter rapidement l'offre sans artificialiser les sols
- Promouvoir les projets à usage mixte associant logements, commerces et services,

pour optimiser le foncier, renforcer l'attractivité locale et assurer l'équilibre économique des opérations

- Encourager la création de résidences à vocation d'emploi pour les apprentis, étudiants, salariés en mutation professionnelle, en mission temporaire



En France, un salarié sur dix a déjà renoncé à une offre d'emploi faute de logement à proximité du lieu de travail.

Source : enquête CPME, novembre 2023

FACILITER LA MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS

Objectif : poursuivre l'adaptation des mobilités pour favoriser une circulation fluide et inclusive des entreprises et répondre aux besoins de logistique professionnelle. **La mobilité est un enjeu de temps de travail, de ponctualité, et donc de compétitivité.**

Propositions CPME :

- Renforcer l'offre de transports publics et multimodaux qui desservent les zones de forte activité économique, en adaptant notamment les horaires aux contraintes professionnelles
- Inciter les collectivités à développer les mobilités douces et actives (location de vélos, infrastructures, tarification préférentielle pour les résidents...)
- Harmoniser les règles de circulation entre communes d'une même intercommunalité afin d'éviter les ruptures territoriales
- Sécuriser des dérogations lisibles et pérennes dans les ZFE pour les véhicules utilitaires techniques, afin de préserver l'activité des artisans, commerçants et logisticiens
- Prendre en compte l'aménagement de solutions pratiques pour la logistique du dernier kilomètre et garantir l'accès des véhicules de livraison aux centres-villes (espaces de livraison, parkings relais, etc.)
- Garantir dans les règlements municipaux de stationnement et de circulation, ou les chartes logistiques urbaines, la prise en compte de tous les véhicules professionnels prioritaires (notamment les véhicules funéraires)
- Planifier et financer le déploiement de bornes de recharge électrique pour contribuer à la transition écologique des véhicules professionnels
- Améliorer l'accessibilité en centre-ville et centre-bourg par le stationnement (grâce à des tickets et abonnements préférentiels, des zones bleues pour faciliter la rotation des véhicules) et la mise à disposition de transports en commun adaptés aux zones d'activité



TOURISME : UNE STRATÉGIE LOCALE CRÉATRICE DE VALEUR ET D'EMPLOIS

1 — Le tourisme est une économie de l'offre. Son attractivité dépend de la qualité et de la compétitivité des acteurs privés, et de l'aménagement du territoire. La promotion de la destination et l'environnement d'accueil jouent également un rôle fondamental. Levier de compétitivité et de création de valeur locale, il nécessite une approche cohérente et transversale.

Propositions CPME :

- Prioriser le développement touristique dans les politiques d'urbanisme
- Préserver le parc d'hébergement
- Prendre en compte les attentes des clientèles internationales
- Adopter une stratégie d'embellissement des centres-villes
- Animer le territoire sur une large période de l'année pour stimuler la fréquentation

2 — Dans les territoires ultramarins, le potentiel est freiné par une notoriété internationale limitée, un positionnement insuffisamment différencié et une offre d'hébergement inégale. Le tourisme est un moteur immédiat : emplois non délocalisables, activité pour les commerces, recettes pour le territoire.

Propositions CPME :

- Renforcer la e-réputation des destinations :
 - Accompagnement des professionnels dans la production de contenus,
 - Suivi du référencement et de la visibilité en ligne

2 FAIRE GRANDIR LES TPE-PME ET ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT DANS LES TERRITOIRES

Développer le tissu entrepreneurial dans les territoires relève d'une politique publique volontariste et de proximité. Les collectivités disposent de leviers stratégiques pour soutenir ce développement, au premier rang desquels la commande publique, véritable moteur de croissance pour les entreprises de proximité. Un marché public peut être, pour une PME, le déclic qui permet d'embaucher, d'investir, ou de passer un cap. Faciliter les transmissions et lever les freins au recrutement doivent également être actionnés pour soutenir les entreprises locales, contribuer à la création d'emplois et de cohésion sur un territoire. C'est par une action concertée entre élus locaux et entrepreneurs que ces enjeux pourront être relevés avec efficacité.



FAIRE DE L'ACHAT PUBLIC UN VRAI LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : OUVRIR, PRÉVOIR, SIMPLIFIER

Objectif : créer les conditions favorables au développement des entreprises locales grâce à la commande publique. La commande publique doit être un tremplin, pas un parcours d'obstacles.



La commande publique constitue un levier économique majeur pour les PME afin de dynamiser l'économie locale. Elle représente 233 milliards d'euros de marchés passés en 2024, dont plus de 100 milliards pour les collectivités locales et 60% des marchés attribués aux PME.

STRATÉGIE DU BON ACHAT (SBA) À LA RÉUNION

Dès 2010, La Réunion a mis en place la SBA en conventionnant avec le département, puis la région, les intercommunalités et les bailleurs sociaux. Aujourd'hui, 45 partenaires publics et privés s'appuient sur un dialogue régulier entre acheteurs publics et entreprises locales. En 2023, la SBA, c'est 83% des marchés en nombre, 66% en volume financier, et plus de 90% des entreprises attributaires implantées localement.

Propositions CPME :

- Inciter les élus locaux à utiliser pleinement le seuil de 100 000 € pour les marchés de travaux, les dispensant de publicité et de mise en concurrence, pour accélérer les achats publics et faciliter l'accès des TPE-PME. Encourager le recours au gré à gré en deçà de ce seuil
- Généraliser l'allotissement et limiter strictement les dérogations afin de garantir un accès effectif des TPE-PME à la commande publique ; réserver les marchés globaux à des situations strictement exceptionnelles
- Généraliser la Stratégie du Bon Achat (SBA), pour faire de chaque achat public un levier de développement économique, social et environnemental, en valorisant les entreprises et savoir-faire locaux et en s'appuyant sur une concertation régulière des acteurs
- Introduire des critères sociaux et environnementaux directement liés à l'objet du marché, afin de favoriser les producteurs locaux, tout en évitant des exigences inadaptées susceptibles de pénaliser les TPE-PME
- Systématiser la pratique du sourcing lors de la phase de rédaction du cahier des charges, afin de mieux connaître l'offre locale, d'identifier les PME innovantes et d'adapter précisément les cahiers des charges aux besoins réels des acheteurs
- Lutter efficacement contre les retards de paiement en garantissant le respect du délai légal de 30 jours, en mettant en place un service facturier dédié pour sécuriser et accélérer les circuits de paiement et un tableau de bord annuel de suivi des délais de paiement pour acculturer les acheteurs publics

2

MAINTENIR LE TISSU ENTREPRENEURIAL EN RELEVANT L'ENJEU DE LA TRANSMISSION ET DE LA REPRISE

Objectif : favoriser la transmission et l'installation de repreneurs est essentiel à la préservation du dynamisme économique local et de l'emploi, évite la vacance commerciale et la disparition de savoir-faire essentiels. Sans repreneur, on perd un commerce, un atelier, des emplois... et souvent une part de l'identité locale.

Propositions CPME :

- Mieux communiquer sur les répertoires existants, recensant les entreprises à transmettre sur le territoire, afin qu'ils soient identifiables aisément pour un futur repreneur
- Mettre en place des indicateurs (nombre de TPE-PME et commerces, transmissions, etc.) permettant à la mairie, au développeur économique de l'intercommunalité et aux services de l'État en région de suivre et de piloter les opérations de transmissions, et ainsi la vitalité économique du territoire

3

CRÉER UN ÉCOSYSTÈME TERRITORIAL POUR L'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES

Objectif : créer un environnement favorable à la dynamique de l'emploi en déployant des solutions d'accompagnement et en participant aux stratégies territoriales emploi-formation, en lien notamment avec la région. L'emploi local se construit à plusieurs : entreprises, communes, intercommunalités, région, acteurs de l'insertion et de la formation.

FÉDÉRER LOCALEMENT LES ACTEURS DE L'EMPLOI

Objectif : anticiper et identifier les besoins, contribuer aux stratégies territoriales d'emploi pour développer un environnement propice à l'emploi local.

Propositions CPME :

- Instaurer un contact régulier entre les différents acteurs (commune, région, entreprise, mission locale) pour contribuer au développement de l'emploi local
- Faire découvrir les métiers locaux et anticiper les besoins en compétences des années à venir
- Mettre en place une veille pour anticiper les mutations économiques locales et identifier les besoins en emplois et compétences sur le territoire
- Organiser des forums emploi pour favoriser l'insertion professionnelle dans le commerce et la restauration
- Encourager les communes à se rapprocher des associations de commerçants, d'entreprises et mettre en place des réunions régulières

RENFORCER LE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE

Objectif : investir dans l'apprentissage, c'est miser sur l'arrivée dans les TPE-PME de futurs collaborateurs qui auront, au cours de leur cursus, découvert les codes de l'entreprise et pourront s'y intégrer plus facilement. Les mairies et les intercommunalités doivent y jouer une part croissante. **C'est un investissement gagnant : un jeune formé localement travaille souvent localement.**

4

LEVER CERTAINS FREINS À L'ACCUEIL DES SALARIÉS

Objectif : pour recruter et fidéliser les talents, il est impératif de mettre à leur disposition des solutions du quotidien en matière de santé, d'accompagnement, de petite enfance, de mobilité et de logement. Sans solutions concrètes, les recrutements échouent et l'activité ralentit.

Propositions CPME :

- Développer l'offre d'accueil de la petite enfance notamment en favorisant la création de places de crèches publiques, associatives et privées sur tous les territoires pour garantir le droit effectif des parents salariés à concilier leurs vies familiale et professionnelle (sécurisation des financements, mise en place de conventions pluriannuelles garantissant visibilité et stabilité aux gestionnaires)
- Favoriser temporairement l'accès prioritaire aux modes de garde pour les parents créateurs/repreneurs d'entreprise, avec une attention particulière portée aux familles monoparentales et aux femmes entrepreneures
- Garantir l'accès effectif au droit commun et la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap et co-construire des contrats de territoire pour une société inclusive, à l'échelle locale
- Associer les TPE-PME aux solutions de mobilité (navettes, plans de mobilité interentreprises) pour lever les freins aux déplacements domicile-travail
- Agir sur le logement des salariés afin de faciliter leur installation et leur maintien sur le territoire, et d'élargir les capacités de recrutement des entreprises

Propositions CPME :

- Organiser ou accueillir des forums sur l'apprentissage, des salons sur l'orientation, des visites d'entreprises
- Valoriser cette voie de formation en communiquant sur les success stories des apprentis ayant réussi
- Proposer des solutions de transport adéquates pour permettre aux jeunes de se rendre plus facilement dans les entreprises disposées à les accueillir et à les former (ex. : Plan Local de Mobilité — PLM)
- Favoriser l'accès au logement pour les jeunes, dont les alternants en entreprise, en contractualisant avec les bailleurs publics et privés



CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS : GARANTIR L'ESSENTIEL POUR PROTÉGER L'ACTIVITÉ

La vitalité économique locale dépend de la continuité et de la qualité des services publics essentiels (mobilité, déchets, eau, voirie, sécurité, numérique), indispensables à l'activité des TPE-PME, des commerces et des artisans. Quand les services publics dysfonctionnent, c'est toute l'économie locale qui subit.

Propositions CPME :

- Mettre en place un Plan Intercommunal de Continuité Économique (PICE), sur le modèle des PCA des entreprises, afin d'anticiper les crises (sanitaires, techniques, climatiques ou malveillantes), d'identifier les entreprises vitales et de garantir la résilience de l'activité économique locale

3 ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE ET LES METTRE AU SERVICE DES TPE-PME ET DES TERRITOIRES

Les transitions écologique et numérique constituent des leviers majeurs de compétitivité, de résilience et d'attractivité pour nos territoires. Elles représentent à la fois un impératif collectif et une opportunité concrète de développement pour les PME. C'est par la coopération entre élus et entrepreneurs et l'expérimentation locale que ces mutations pourront être transformées en solutions utiles, bénéficiant aux PME et aux territoires. **L'enjeu est de transformer des contraintes en gains concrets : une énergie moins chère et plus sûre, des outils numériques qui font gagner du temps, des territoires mieux protégés face aux risques.**



FAVORISER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE PRAGMATIQUE

Objectif : face à la multiplication des aléas climatiques (inondations, sécheresses, canicules), agir conjointement pour sécuriser les conditions d'exercice des PME par des infrastructures résilientes et une planification anticipée. Anticiper coûte moins cher que réparer.

PRODUIRE LOCALEMENT UNE ÉNERGIE DÉCARBONÉE POUR UNE RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET UNE SOUVERAINETÉ TERRITORIALE

Objectif : développer des projets énergétiques locaux avec les PME afin de sécuriser l'approvisionnement énergétique du territoire, de réduire l'empreinte carbone et de créer des emplois locaux non délocalisables.

Propositions CPME :

- Cartographier les gisements d'énergies renouvelables locaux (solaire, géothermie, biomasse...) et privilégier les PME du territoire pour les études, l'installation et la maintenance en lien avec les projets d'énergie propre
- Expérimenter, avec les entreprises locales, des projets pilotes dans la rénovation énergétique ou la mobilité décarbonée qui pourraient faciliter la mise en place de réseaux de chaleur urbains, ou mutualiser les installations de production d'énergie renouvelable



S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif : anticiper les risques climatiques permet de sécuriser durablement l'activité économique locale. Une PME ne peut pas « mettre sur pause » son activité après une inondation ou une sécheresse.

Propositions CPME :

- Associer les PME aux Plans Locaux d'Adaptation et instaurer une clause de revoyure biannuelle pour ajuster les mesures à l'évolution des données climatiques, garantir la continuité d'activité, et prévenir l'obsolescence des usines et des bâtiments
- Lutter contre les îlots de chaleur et rafraîchir les rues en accompagnant financièrement les projets portés par les entreprises (végétalisation des façades, peintures réfléchissantes, dés-imperméabilisation des parkings bétonnés...)



ASSURER UNE MEILLEURE GESTION DE L'EAU

Objectif : préserver la ressource en eau en mettant en œuvre une stratégie spécifique pour les territoires et leurs entreprises. Sans eau, pas d'industrie, pas d'agroalimentaire, pas de chantier, pas de services.

Propositions CPME :

- Accélérer la modernisation des réseaux pour lutter contre les fuites, en s'appuyant sur des partenariats public-privé et l'expertise des PME locales, afin d'améliorer l'efficacité des infrastructures sans alourdir la fiscalité
- Mettre en place des travaux d'aménagement pour faciliter la récupération des eaux usées dans les zones de stress hydrique

MIEUX GÉRER ET VALORISER LES DÉCHETS

Objectif : transformer la contrainte réglementaire des déchets en opportunité d'économie circulaire locale.

Propositions CPME :

- Faciliter, notamment par des horaires réservés, l'accès des professionnels aux déchetteries et optimiser le maillage des points de collecte, par exemple, pour les déchets produits lors des marchés municipaux
- Renforcer la lutte contre les dépôts sauvages et instaurer une tarification incitative récompensant la réduction des déchets à la source
- Soutenir les PME « opératrices de déchets » pour expérimenter des solutions de tri innovantes et développer une économie circulaire de proximité

2

ASSURER UNE TRANSITION NUMÉRIQUE UTILE ET ACCESSIBLE

Objectif : faire de toutes les communes les bénéficiaires des mêmes outils numériques pour améliorer les services publics, accompagner les TPE-PME et anticiper les mutations. Le numérique doit faire gagner du temps, pas en faire perdre.

Propositions CPME :

- Accélérer le déploiement du très haut débit et de la 5G sur l'ensemble des quartiers et des communes, et mobiliser les financements européens dédiés
- Réunir les acteurs institutionnels (Cerema, réseau Interconnectés) et les entreprises, afin :
 - d'identifier les usages utiles de l'IA pour l'intercommunalité et définir une stratégie d'appropriation
 - de coordonner l'action publique, partager les bonnes pratiques et mutualiser les outils numériques (notamment les jumeaux numériques et la modélisation 3D)
- Mobiliser les outils numériques pour répondre aux grands enjeux territoriaux, en particulier l'adaptation au changement climatique et l'anticipation des risques (gestion forestière, stress hydrique, recul du trait de côte), tout en évitant le décrochage entre petites et grandes collectivités
- Poursuivre la numérisation des services publics locaux, afin de simplifier et d'accélérer les démarches, améliorer la qualité de service et renforcer l'accessibilité pour les entreprises et les usagers
- Veiller à un cadre de concurrence équitable avec les plateformes numériques, afin de préserver l'activité des entreprises locales et garantir des règles du jeu équilibrées sur les marchés territoriaux





PERSPECTIVES

PME, COMMUNES, INTERCOMMUNALITÉS : LE TRIO GAGNANT !



Il est temps d'ouvrir un nouveau chapitre de la relation entre entreprises et collectivités. Un chapitre fondé sur un dialogue exigeant, continu et constructif, pour bâtir une politique territoriale réellement structurante pour et avec les TPE-PME, au service du développement économique local. Ce dialogue doit être simple : se parler avant de décider, décider mieux, et suivre dans la durée.

Les entreprises ne sont pas de simples bénéficiaires des politiques publiques locales : elles sont des actrices à part entière du projet territorial. Elles créent l'emploi, financent les services publics, investissent, innovent et font vivre les centres-bourgs comme les zones d'activités. Les reconnaître comme telles, c'est poser les bases d'un partenariat durable, équilibré et responsable entre élus locaux et entrepreneurs. C'est aussi améliorer concrètement le quotidien : plus d'emplois près de chez soi, des centres-villes plus vivants, des services qui tiennent, des recrutements facilités.

Ce que nous proposons est clair : un partenariat de mandat, fondé sur la confiance, la lisibilité des règles, la stabilité des décisions et une responsabilité partagée. Un partenariat dans lequel les chefs d'entreprise deviennent des co-auteurs des projets de territoires et des stratégies économiques de proximité. Un partenariat où chaque décision publique à impact économique s'appuie sur un principe simple : adopter le « réflexe PME ». Autrement dit, les prochains maires et présidents d'intercommunalités devront se poser systématiquement une question avant d'agir : « quel sera l'impact concret de ma décision sur les TPE-PME, l'emploi et l'attractivité ? ».

À l'approche des élections municipales et communautaires, vous avez, chers élus, l'opportunité de faire un choix structurant : celui d'une alliance assumée entre développement économique et action publique locale. Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans cette démarche, en apportant des solutions concrètes aux attentes des entreprises et des clés d'action directement mobilisables pendant les six années de votre mandat.

Certaines décisions peuvent être engagées dès les 100 premiers jours : lancer la concertation, nommer un référent entreprises, ouvrir la commande publique, sécuriser les délais de paiement, et fixer une trajectoire fiscale claire.

Ensemble, faisons émerger une dynamique gagnante : des entreprises mieux intégrées, plus engagées et plus compétitives ; des territoires plus attractifs, plus résilients et plus souverains économiquement. C'est ainsi que nous renforcerons durablement nos territoires, au bénéfice des citoyens d'aujourd'hui et de demain, au service de l'intérêt général. **La CPME est prête à travailler avec vous, à partager les bonnes pratiques et à organiser un suivi régulier sur des indicateurs simples, pour transformer ces engagements en résultats.**



XAVIER DOUAIS
Vice-président de la CPME
en charge de la relation
avec les élus locaux

cpme
CONFÉDÉRATION DES PME

8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr



LA CPME EST LA PREMIÈRE
ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE
À ÊTRE CERTIFIÉE ENGAGEMENT
DE SERVICE QUALI'OP